

SÉANCE DU 6 JUIN 2022

Séance régulière du conseil sous la présidence de Monsieur Robert Asselin, maire, tenue le 6 juin 2022 à 19H00 au 1452, route 212 et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Germain Boutin, conseiller au siège no 1
Madame Anne Marie Yeates-Dubeau, conseillère au siège no 2
Madame Jacqueline Désindes, conseillère au siège no 3
Monsieur Jeffrey Bowker, conseiller au siège no 4
Monsieur Timothy Morrison, conseiller au siège no 5
Madame Amanda Hamel, conseillère au siège no 6.

Est également présente, madame Isabelle Doyon, directrice générale / greffière-trésorière.

1) Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et ouvre la séance.

2) Adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Dépôt de l'ordre du jour;
- 3- Adoption et suivi du procès-verbal de la séance régulière du 2 mai 2022;
- 4- Période de questions;
- 5- Correspondance;
- 6- Autres sujets;
- 7- Paiement des factures;
- 8- Compte-rendu des comités :
 - 8.1 – *Conseillers*
 - 8.2 – *Inspecteur en bâtiment*
 - 8.3 – *Inspecteur en voirie*;
- 9- Dépôt du rapport du maire 2021;
- 10- Rénovation bâtiment municipal;
- 11- Frais de déplacement;
- 12- Internet Haute vitesse;
- 13- Résolution MTQ pour l'entretien du réseau routier local;
- 14- Dénéigement 2022-2023 / 2023-2024 / 2024-2025;
- 15- Varia ouvert;
 - 15.1 – Entretien des pelouses parc Saint-Mathias de Bonneterre
 - 15.2 – Piscine Intérieur Collective du Haut-Saint-François
 - 15.3 – Parc Island Brook (FRR volet 2)
- 16- Période de questions;
- 17- Fin de la séance.

2022-068 résolution no 2022-068

Proposé par la conseillère Amanda Hamel, appuyé par la conseillère Anne-Marie Yeates Dubeau, il est résolu que le conseil de la municipalité adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 6 juin 2022.

ADOPTÉE

3) Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 mai 2022

2022-069 résolution no 2022-069

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes, il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 2 mai 2022 est adopté.

ADOPTÉE

4) Période de question

Aucune question

5) Correspondance

La liste de correspondance portant le numéro 2022-06-06 a été remise aux membres du conseil.

2022-070 **résolution no 2022-070**

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que la correspondance 2022-06-06 soit déposée aux archives et mis à la disposition de ceux qui désireraient en prendre connaissance.

ADOPTÉE

6) Autres sujets

7) Paiement des factures

La liste des comptes à payer en date du 2022-06-06 a été remise à tous les membres du conseil municipal.

2022-071 **Résolution no 2022-071**

Proposé par la conseillère Amanda Hamel, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu

QUE la directrice générale / greffière-trésorière est autorisée à payer les comptes fournisseurs du mois de mai 2022 présenté au conseil de 363 239.52 \$ pour les déboursés #202200079 à #202200107.

QUE le conseil prend connaissance des salaires employés/élus du mois de mai 2022 de 14 666.10 \$ par dépôt direct.

ADOPTÉE

8) Compte-rendu des comités

8.1) conseiller

8.2) inspecteur en bâtiment

Le conseil prend connaissance du rapport de l'inspecteur.

8.3) inspecteur en voirie

Le conseil prend connaissance du rapport de l'inspecteur.

9) Dépôt du rapport du maire

Le rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2021 est déposé et sera publié sur le site municipal.

10) Appel d'offre pour la rénovation du bâtiment municipal

2022-072 **Résolution no 2022-072**

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, il est résolu d'autoriser la directrice générale à

faire une demande de soumission pour la rénovation du bâtiment municipal.

ADOPTÉE

11) Frais de déplacement

2022-073 Résolution no 2022-073

Il est proposé par le conseiller Jeffrey Bowker, appuyé par le conseiller Timothy Morrison, que si un membre du conseil, un fonctionnaire municipal ou autre personnes désignée par le conseil utilise son véhicule personnel dans l'exercice de ses fonctions, il a droit à une indemnité représentant 0.53 \$ pour chaque kilomètre effectivement parcouru dans le cadre de ses fonctions.

ADOPTÉE

12) Internet Haute vitesse

Le maire communique de l'information

13) Ministre des Transports

Programme d'aide à la voirie locale, volet entretien des routes locales. 548 038\$ (2021 548 000\$) aussi une convention déterminant les modalités doit être signée.

2022-074 résolution no 2022-074

ATTENDU qu'il y a lieu de signer la convention d'aide financière déterminant les modalités de versement en vertu du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et définissant les obligations de chacune des parties;

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner les signataires de ladite convention d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau et il est résolu

D'Autoriser le maire, Monsieur Robert Asselin ainsi que la directrice générale, Madame Isabelle Doyon à signer, pour au nom de la Municipalité de Newport la convention d'aide financière dans le cadre du Volet Entretien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

ADOPTÉE

14) Déneigement 2022-2023 / 2023-2024 / 2024-2025

2022-075 Résolution no 2022-075

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par la conseillère Amanda Hamel, il est résolu que la directrice générale fasse parvenir le devis afférent aux besoins de la municipalité de Newport en matière de déneigement pour les années 2022-2023 / 2023-2024 / 2024-2025 au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO).

ADOPTÉE

15) Varia ouvert

15.1 Entretien des Pelouses Parc Saint-Mathias de Bonneterre

La directrice générale informe que 1 offre a été reçue :

France Vachon: 1 500.00 \$

2022-076 Résolution no 2022-76

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu de retenir les services de France Vachon pour le contrat de tonte au Parc de Saint-Mathias de Bonneterre pour la saison estivale 2022 au montant de 1 500.00\$, le paiement afférent sera payé en deux versement égaux de 750\$ en juillet et à la fin de la saison.

ADOPTÉE

15.2 Piscine Intérieur Collective du Haut-Saint-François

2022-077 Résolution no 2022-77

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, il est résolu que le conseil informe que la Municipalité de Newport est en désaccord avec le projet de Piscine Intérieur collective du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE

15.3 Dépôt de projet FRR volet 2

2022-078 Résolution no 2022-78

ATTENDU que la municipalité de Newport dépose au FRR, volet II – local, le projet de réaménagement du parc pour le secteur Island Brook;

ATTENDU que la municipalité vise, par la réalisation de ce projet, l'axe de développement complémentaire des activités d'accueil et de divertissements aux citoyens;

ATTENDU que le projet d'aménagement aura impact direct sur les solutions envisagées de la planification stratégique 2014-2025, soit :

- Améliorer l'apparence de nos endroit publics;
- Favoriser les rencontres entre citoyens;
- Optimiser et augmenter l'offre de loisirs aux familles;
- Permettre une meilleure rétention des jeunes familles sur notre territoire;

Il est proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par la conseillère Amanda Hamel, il est résolu

QUE la municipalité de Newport autorise Madame Isabelle Doyon, directrice générale, à déposer le projet de réaménagement du Parc secteur Island Brook au FRR volet II – local.

ADOPTÉE

16) Période de Questions

Aucune question.

17) Fin de la séance.

2022-079 Résolution no 2022-079

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, il est résolu que la séance soit levée à 19h40.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Robert Asselin, maire

Isabelle Doyon,
Directrice générale / greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT (Code Municipal, art. 961)
Je soussignée, Isabelle Doyon, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance. Donné ce 6 juin 2022.

Isabelle Doyon, directrice générale et greffière-trésorière